



Aide sociale : L'exode des centres de traitement des dépendances

Un règlement dévastateur

Québec, le 29 avril 2015 – Deux semaines avant la mise en application des modifications du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, c'est plus de 150 prestataires de l'aide sociale aux prises avec des problèmes d'alcool et de drogue qui ont mis fin à leur thérapie prématurément.

Dès le 1er mai, les prestataires verront leur revenu d'aide sociale passer de 747 \$ à 200 \$ par mois, une mesure s'appliquant aux personnes suivant une thérapie avec hébergement. « Plusieurs personnes ont besoin de faire la coupure avec leur milieu pour venir à bout de leur dépendance. L'hébergement est donc une nécessité » exprime monsieur Vincent Marcoux, directeur général de l'AQCID, qui a travaillé 10 ans auprès de ces personnes.

En plus des départs précipités, 91 personnes ont pris la décision de ne pas débiter une thérapie, malgré les démarches amorcées. « Des effets négatifs déjà connus du ministère », s'insurge monsieur Marcoux. L'étude d'impact publiée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) indique que « *la mesure pourrait avoir un effet sur la décision d'effectuer ou non un séjour dans un centre pour mettre fin à un problème de toxicomanie* ». Des conséquences touchant indirectement les employés des centres de traitements, puisqu'on dénombre jusqu'à présent 44 mises à pied. « Qu'est-ce que ce sera dans un an? », questionne monsieur Marcoux.

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) s'indigne contre la détermination du MESS à aller de l'avant. Une décision prise alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vient de terminer la diffusion de sa campagne : *Personne ne choisit de devenir itinérant. On peut choisir de ne pas les ignorer*. Le ministre de la Solidarité sociale, Sam Hamad et la ministre déléguée à la Réadaptation, Lucie Charlebois, ont pourtant décidé d'ignorer les plus vulnérables.

De fausses solutions

Au MESS et au MSSS on dit avoir apporté des changements aux segments touchant les adultes séjournant dans un centre offrant des services en toxicomanie. Pourtant, la comparaison entre la version du projet déposé en date du 28 janvier 2015 et celle adoptée le 7 avril 2015 permet de constater qu'aucun ajustement n'a été fait. De plus, on dit offrir une aide aux organismes pour la gestion de leurs finances. « Le gouvernement omet de dire que cette structure n'est pas encore construite alors qu'une dizaine de ressources se disent en situation précaire. Pour avoir du financement, les ressources devront également démontrer de façon convaincante le risque de fermeture par un processus prenant du temps, temps qui leur est compté », conclut monsieur Marcoux.

À propos de l'AQCID

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) est une association nationale regroupant plus d'une centaine d'organismes communautaires et privés œuvrant en milieu d'aide et entraide, prévention et traitement des dépendances. L'AQCID est un interlocuteur dans le réseau des dépendances et un partenaire dans la prestation de services de qualité à la population.

- 30 -

Renseignements : Claudy Rivard, Responsable des communications
Téléphone : 418 682-0051 poste 24 - Cellulaire : 418 998-0544
Courriel : crivard@aqcid.com